

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 47	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 25 mai 2021

Vote(s) pour : 48  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 31 mai 2021,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.  
Secrétaire de séance : Barbara FALK.

#### Point n°2021-05-31-BD-20 :

**Autorisation de préfinancement par le réseau PROCIVIS, ou tout autre organisme tiers, des aides de l'Anah à destination des copropriétés fragiles ou en difficulté, ou à destination des propriétaires occupants, déléguées à Metz Métropole dans le cadre de la délégation de compétence aides à la pierre et des aides propres de Metz Métropole attribuées aux copropriétés.**

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Civil,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n° 13 « Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé », n° 14 « Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées », n° 21 « Affirmer la Métropole comme acteur central de la politique de l'habitat » et n° 22 « Mettre en œuvre la délégation des aides à la pierre »,  
VU la délibération du Bureau du 19 octobre 2020 autorisant le préfinancement, par PROCIVIS SACIEST devenu EVEL, des aides propres de Metz Métropole allouées au syndicat de copropriétaires de la copropriété Bernadette,  
VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 29 mars 2021,  
VU les dispositifs d'amélioration du parc privé de Metz Métropole en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et notamment les dispositifs en matière de copropriétés,  
VU les conventions entre l'Anah représentée alors par la Direction Départementale des Territoires de la Moselle et PROCIVIS SACIEST devenu EVEL, Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP), concernant le préfinancement de ses aides à l'amélioration du parc privé en date du 7 novembre 2019,  
CONSIDERANT l'intérêt de faire perdurer la possibilité de faire préfinancer les aides de l'Anah à destination des copropriétés fragiles ou en difficulté ainsi qu'à destination des propriétaires occupants du territoire de Metz Métropole,  
CONSIDERANT l'intérêt d'un préfinancement des aides propres de Metz Métropole dans le cadre de ses dispositifs en matière de réhabilitation du parc privé sur son territoire et notamment en accompagnement des copropriétés,

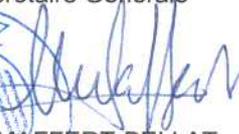
CONSIDERANT que le préfinancement de subventions publiques, par le réseau PROCIVIS SACIEST devenu EVEL, n'a aucune incidence financière pour Metz Métropole,

DECIDE de permettre à Metz Métropole de faire préfinancer, par le réseau PROCIVIS SACIEST devenu EVEL, ou tout autre organisme tiers, les aides de l'Anah, à destination des copropriétés fragiles ou en difficulté, ou à destination des propriétaires occupants, qui lui sont déléguées, à condition que cela n'ait aucune incidence financière pour la collectivité,

DECIDE de permettre à Metz Métropole de faire préfinancer, par le réseau PROCIVIS SACIEST devenu EVEL, ou tout autre organisme tiers, ses aides propres attribuées aux syndicats de copropriétaires, à condition que cela n'ait aucune incidence financière pour la collectivité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et signer tout document se rapportant à ces affaires.

Pour extrait conforme  
Metz, le 1 juin 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 10 et 14
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour tous les points Ne participe pas au point 6
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles	Excusé	
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Absent	
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour tous les points
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour tous les points
DORR	Antoine	Vantoux		Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe	Excusé	
FACHOT	Pierre	Jussy	Excusé Pouvoir à François GROSDIDIER	Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz	Excusée	
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour tous les points
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour tous les points Ne participe pas au point 14
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour tous les points
GROSDIDIER	François	Metz	a reçu le pouvoir de Pierre FACHOT	Pour tous les points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour tous les points
HENRION	François	Augny		Pour tous les points
HORY	Thierry	Marly		Pour tous les points
HUBER	Pascal	Chesny		Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville		Pour tous les points

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour tous les points Ne participe pas au point 10
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour tous les points Ne participe pas au point 27
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour tous les points Ne participe pas au point 23
NICOLAS	Martine	Metz		Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey		Pour tous les points
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 8 et 9
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz		Pour tous les points
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour tous les points
TRAN	Doan	Metz	Excusée	
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour tous les points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour tous les points

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20210531-05-2021-DB20-DE

**Numéro de l'acte :** 05-2021-DB20  
**Date de décision :** lundi 31 mai 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Autorisation de préfinancement par le réseau PROCIVIS, ou tout autre organisme tiers, des aides de l'Anah à destination des copropriétés fragiles ou en difficulté, ou à destination des propriétaires occupants, déléguées à Metz Métropole dans le cadre de la délégation de compétence aides à la pierre et des aides propres de Metz Métropole attribuées aux copropriétés

**Classification :** 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 02/06/2021  
**Numéro AR :** 057-200039865-20210531-05-2021-DB20-DE  
**Document principal :** 99\_DE-20.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-BUREAU 31-05-2021 votes.pdf

**Historique :**

02/06/21 08:56	En cours de création	
02/06/21 08:57	En préparation	Catherine DELLES
02/06/21 09:34	Reçu	Catherine DELLES
02/06/21 09:34	En cours de transmission	
02/06/21 09:34	Transmis en Préfecture	
02/06/21 09:40	Accusé de réception reçu	